

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2016 – 19h00

## Salle de la Vaquelotte

### COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de conseillers présents	26
Nombre de votants	27
Date de la convocation	3 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

**PRESENTS :** M. Richard LETERRIER (Maire),

Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Laurent BLEED, Fabrice CORNICARD, Nicolas DA GRAÇA, Marc DANNEVILLE, Francis DISS, Laurent FOUQUET, Patrick GAUTIER, Cécile JEANNE, Pierre JOUNOT, Jean-Noël LARONCHE, Annie LECONTE, Bertrand LECONTE, Dominique LEGOUPIL, Jean-Louis MATELOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAÏ, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Maurice POUTAS, Jean-Pierre ROMANET, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR :** Marc COCHETEUX (pouvoir permanent à Bernard POTTIER),

**ABSENTS EXCUSES :** Eric DELAUNEY, Isabelle GABRIEL, Alfred GIMENEZ, Morgane ROGER

**ABSENTS :** Angéline BERTOT, Johanna BRUNET, Emmanuel DUBOST, Carine LEE, Olivier LUIS, Laurent POUHIER, Lydie POUHIER, Jean ROUX, Vincent SAUVEY

**Secrétaire de séance :** Patrick GAUTIER

M. le Maire ouvre la séance et laisse la parole à M. Régis LERICHEUX qui souhaitait s'adresser au conseil municipal afin d'expliquer les raisons de son départ. En effet, c'est uniquement par manque de temps que M. LERICHEUX a décidé de donner sa démission de maire délégué. Son activité professionnelle étant très importante, il ne pouvait pas exercer son mandat de maire délégué comme il le souhaitait.

Richard LETERRIER remercie Régis LERICHEUX pour son engagement pendant ces 2 années de mandat.

M. le Maire informe ensuite le conseil que dans le cadre de sa délégation, une décision du maire a été signée pour une aide sociale.

### **1/ Election du maire délégué de Gouberville**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la démission de M. Régis LERICHEUX de son poste de maire délégué de Gouberville, il convient d'élire un nouveau maire délégué.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire délégué de Gouberville. Il a été rappelé que le maire délégué est élu selon les mêmes modalités que le Maire.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

M Michel NICOLAÏ se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, après être passé dans l'isoloir, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 13

#### **Ont obtenu :**

M Michel NICOLAÏ, 24 voix

M. Michel NICOLAÏ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué de Gouberville et a été immédiatement installé.

Il sera versé au maire délégué de Gouberville l'indemnité suivante pour l'exercice effectif des fonctions de maire délégué : 100% de l'indemnité maximale, soit 17% de l'indice 1015.

## **2/ Election du maire adjoint délégué de Gouberville**

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de l'adjoint au Maire délégué. Il a été rappelé que les Adjointes au Maire délégués sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection des Adjointes au Maire par scrutin secret.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

M. Antoine AMBROIS et Mme Annie LECONTE se portent candidats pour les postes d'adjoints au maire délégué de Gouberville.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, après être passé dans l'isoloir, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 13

### **Ont obtenu :**

M. Antoine AMBROIS, 18 voix

Mme Annie LECONTE, 8 voix

M. Antoine AMBROIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint au maire délégué de Gouberville.

Il sera versé à l'adjoint au maire délégué de Gouberville l'indemnité suivante pour l'exercice effectif des fonctions de maire adjoint délégué : 100% de l'indemnité maximale, soit 8.25% de l'indice 1015.

M. Fabrice CORNICARD s'excuse pour son retard.

## **3/ Convention de servitude avec ERDF – Implantation d'un poste de transformation électrique au Vicq**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de constitution de servitudes sur la parcelle cadastrée A 634 au lieu-dit « Le Vicq » formulée par ERDF pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique.

La convention prévoit la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation du poste et de tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Cette servitude sera consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Accepte la constitution d'une convention de servitudes avec ERDF concernant l'implantation d'un poste de transformation et accessoires associés sur la parcelle cadastrée A 634 au lieu-dit « Le Vicq » ;

## **4/ Présents exceptionnels remis au nom de la commune**

M. le Maire indique que les présents exceptionnels qu'une commune peut le cas échéant être amené à accorder doit obéir à certaines règles et faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

A cet effet, M. le Maire propose à l'assemblée de fixer les circonstances d'attribution de cadeaux avec un montant maximal dans les cas suivants :

- Personnel communal

- Départ à la retraite ou départ pour autre raison.....50€
- Mariage .....50€

- couronnes et gerbes mortuaires lorsqu'elles sont destinées à l'inhumation d'une personne ayant œuvré pour la commune .....60 €

- fleurs à l'occasion des mariages célébrés en mairie .....20€

- fleurs à l'occasion des baptêmes républicains célébrés en mairie .....20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les sommes maximales proposées par M. le Maire.

## **5/ Conditions de remboursement de location salle des fêtes**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération est nécessaire afin de fixer les conditions de remboursement de locations des salles des fêtes de la commune.

M. le Maire propose à l'assemblée que le remboursement de l'acompte est possible si l'annulation de la location est due à des motifs valables (annulation de mariage, décès, déménagement, etc...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition faite par M. le Maire de pouvoir rembourser l'acompte versé si l'annulation est due à des motifs valables.

## **6/ Itinéraire équestre : Tour du Val de Saire à cheval**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil municipal doit approuver l'itinéraire équestre approuvé par Manche Tourisme. Il laisse la parole à Bernard POTTIER qui a testé cet itinéraire.

Bernard POTTIER explique au conseil municipal que les chemins prévus sont agréables et adaptés. Ils permettent de découvrir de beaux paysages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'itinéraire proposé par Manche Tourisme pour le Tour du Val de Saire à cheval.

## **7/ Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**

M. le Maire expose au conseil municipal les raisons pour lesquelles une augmentation d'horaires est nécessaire pour le poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Suite à la création de la commune nouvelle de Vicq-sur-Mer, l'agent communal actuellement employé pour 7 heures, va reprendre le secrétariat général pour 30 heures.

Après étude des besoins et pour la continuité du service public, il y a lieu d'augmenter de 23 heures la durée du temps de travail de Mme Sandrine BERTRAND, actuellement employée 7 heures en poste titulaire avec des heures complémentaires pour besoin de service, ce qui porterait sa durée hebdomadaire de travail à 30 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord à l'augmentation de 23 heures pour le poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe occupé par Mme Sandrine BERTRAND, après augmentation des 23 heures, sera de 30/35<sup>ème</sup> hebdomadaire.

La proposition sera envoyée au comité technique du Centre de Gestion pour avis.

## **8/ Effacement des réseaux électriques et téléphoniques – Le Bas de la Rue - Gouberville**

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Le Bas de la Rue Tranche 3 ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 241 900 € HT.

Conformément au barème 2015 du SDEM, la participation de la commune de VICQ SUR MER s'élève à environ de 80 370 €,

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux « Le Bas de la Rue Tranche 3 »,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le : 4<sup>ème</sup> trimestre 2016
- Acceptent une participation de la commune de 80 370 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet.
- donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

## 8/ Travaux en cours

M. le Maire laisse la parole à M. Claude AUGÉARD sur l'évolution des travaux en cours.

La pose d'enrobé par l'entreprise BOUCE au hameau Talfaret a commencé.

L'effacement des réseaux à Vrasville est en cours.

Le terrassement derrière le hangar de la mairie est terminé pour le stockage du matériel et différents matériaux.

Route du Vicq, les travaux de busage réalisés avec le concours du Conseil Départemental sont terminés.

Pour les panneaux d'entrée d'agglomération VICQ-SUR-MER, il n'y aura pas de subvention du département.

Le logement de Gouberville est terminé. Il y a eu 7 visites et 3 dossiers déposés en mairie. Un dossier a été retenu et la prise du logement est prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour un loyer de 380€.

M. Jean-Noël LARONCHE et Mme Annie BACON s'excusent pour leur retard.

## 9/ Questions diverses

- **Projet MAM** : M. le Maire informe le conseil municipal que 3 assistantes maternelles souhaiteraient ouvrir une MAM dans les locaux de l'école. Une visite des lieux a été faite et l'agencement correspond à ce qu'il faudrait. Les locaux seraient loués avec un loyer mensuel. Une partie du bâtiment serait utilisée. La cuisine et la cantine seront à disposition de la MAM du lundi au vendredi. Claude AUGÉARD rajoute que si le projet aboutit, il n'y a pas de travaux à prévoir. La priorité serait donnée aux parents de Vicq-sur-Mer. M. le Maire demande au conseil municipal ce qu'il en pense. Après un tour de table, à l'unanimité, l'avis du conseil est favorable.
- **Exposition peinture** : Une exposition de peinture aura lieu Salle de la Vaquelotte du 2 au 7 juillet sur le thème : « Les enfants du monde s'exposent à Vicq-sur-Mer ». Le vernissage aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 18h
- **Bulletin communal et site internet** : La livraison a eu lieu lundi 20 juin. La distribution sera effectuée dans la semaine avec 3 inserts : note sur les adresses des certificats d'immatriculation, l'invitation au repas du 14 juillet ainsi qu'un flyer sur l'exposition de peinture. Valérie MONTRIEUL-XAMENA informe le conseil municipal que le site internet de la commune est mis en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus par les membres du conseil municipal.

